

# Compte rendu du stage Enfants migrant.e.s ? A l'école !

Mercredi 16 novembre

26 participant.e.s

## INTRODUCTION du stage

L'intersyndicale enfants migrant.e.s est composée des syndicats SUD éducation, PAS, CGT éducation, FSU et CNT éducation.

Ce troisième stage fait suite à deux stages organisés en avril 2015 puis en juin 2016, qui ont réuni de nombreux collègues. La fin du dernier stage ayant été un peu précipitée nous avons décidé d'organiser cette journée afin de réactualiser la plate-forme de revendications portées par l'intersyndicale et de définir ensemble des actions pour les porter et les faire aboutir.

Cette **plate-forme de revendications** est issue à la fois :

- d'un état des lieux réalisé à partir du terrain et en lien avec différents collectifs et associations qui se préoccupent des droits des migrant.e.s ,
- des actions portées depuis 3 ans par l'intersyndicale
- des discussions et échanges d'informations entre professionnel.le.s qui ont eu lieu lors des stages.

Ces revendications qui ont pour socle le respect du droit à l'éducation, se tournent à la fois :

- vers l'éducation nationale
- vers l'état et les collectivités locales

Pour ce qui est des **actions menées précédemment par l'intersyndicale** :

- en mai 2015 : l'intersyndicale a communiqué en direction des enseignant.e.s UPE2A du premier degré concernant la nécessité, malgré les pressions, de ne pas faire remonter de données nominatives à l'administration en réponse à l'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.

- le 19 juin 2015 : l'intersyndicale a porté en audience à la DASEN les revendications issues du premier stage

A la suite de ce même stage l'intersyndicale a aussi mené des **actions en direction des mairies** dont une des missions est de faire respecter l'obligation de scolarité et le droit à l'éducation pour tou.te.s :

Septembre 2015 : envoi d'un courrier aux mairies de Grenoble, Echirolles, Fontaine et Saint Martin d'hères demandant des rendez-vous suite aux expulsions de bidonvilles de l'été pour s'assurer du respect de l'obligation scolaire et de la poursuite de la scolarité pour tout.e.s les enfants expulsé.e.s

6 janvier 2016 : Rencontre avec la mairie de Grenoble qui s'était engagée à nous proposer un nouveau rendez-vous pour faire le point avant la fin de l'année scolaire, engagement qui n'a pas été respecté.

Février 2016 : Nouveau courrier aux mairies de Grenoble, Echirolles, Fontaine, Saint martin d'Hères et aussi de Domène où la mairie, en accord avec l'association gestionnaire du lieu et la préfecture, a refusé pendant 3 ans de scolariser les enfants vivant dans le centre d'hébergement hivernal de la commune et leur a imposé une poursuite de scolarité dans des établissements et écoles éloignés.

Avril 2016 : Lettre à la DASEN suite aux refus opposés par l'IEN de la circo Fontaine-Vercors à une équipe d'école de rédiger des attestations de soutien pour une famille.

28 juin 2016 : Lettre au président du Conseil Départemental de l'Isère, à la DASEN, à la Rectrice et aux maires de Grenoble, Fontaine, St Martin d'Hères et Echirolles au sujet de la déscolarisation de plusieurs dizaines d'enfants des premier et second degrés et notamment suite à la suppression des aides financières par le Conseil Départemental de l'Isère.

Aucune réponse à nos courriers ne nous est parvenue à ce jour.

L'intersyndicale s'est aussi engagée à **organiser un stage chaque année sur la problématique de la scolarisation des enfants migrant.e.s** étant donnée l'actualité et la nécessité de construire sur la durée un réseau d'échanges et de luttes.

### **Bref aperçu du contexte local :**

#### Sur la question du logement

Les enfants migrant.e.s sont majoritairement hébergés dans le cadre de l'hébergement d'urgence, non pérenne et précaire (pour certain.e.s dans

des minuscules chambres d'hôtel sans possibilité de cuisiner, jouer, etc...) avec de nombreux déménagements subis et des remises à la rue de la part des hébergeurs (associations conventionnés par la préfecture la relève, l'arepi, adoma, l'adate et ccas des communes).

Par ailleurs au moins 200 enfants migrant.e.s n'ont pas du tout accès à l'hébergement d'urgence et vivent en squats et bidonvilles disséminés sur l'agglomération : bidonvilles Courtade à Fontaine, Neyrpic à Saint Martin d'Hères, Flaubert et mc2 à Grenoble, Bouchayer viallet à Grenoble, et plus récemment parc Valmy/Paul Mistral à Grenoble...

Alors que l'hébergement est un droit inconditionnel, et ce, quelle que soit la situation administrative (code de l'action sociale et des familles), ce dernier n'est pas respecté. Les travailleuses et travailleurs sociaux du 115 se sont récemment mis en grève pour dénoncer à la fois :

- les refus systématiques aux demandes d'hébergement (entre 95% et 100% de refus, faute de places disponibles)
- les critères de tri imposés sur le dispositif hivernal 2016-2017 qui n'accueillera que 320 personnes alors qu'il y a 2500 personnes à la rue en Isère: seuls les parents isolés accompagnés d'enfants de moins d'un an, les femmes seules enceintes de plus de 7 mois ou en couple en cas de grossesse pathologique, les personnes handicapées, malades et les personnes âgées et en perte d'autonomie seront peut-être mis à l'abri.

#### Sur la question des ressources et de l'accès aux droits :

Le conseil départemental a supprimé début 2016 les secours d'urgence au titre de l'aide sociale à l'enfance qui étaient les seules ressources financières pour 440 familles sur l'Isère. Ce qui a entraîné une précarisation accrue et dans certains cas la déscolarisation des enfants. Suite à une mobilisation qui a contesté la légalité de la mesure, le conseil départemental a mis en place depuis octobre 2016 une aide sous forme de chèques alimentaires qui ne permet pas aux familles de subvenir à leurs besoins (montant annuel maximum de 1570 euros, quelle que soit la composition du foyer).

Par ailleurs les familles en situation administrative dite « complexe » n'ont pas accès à des assistantes sociales de droit commun mais doivent s'adresser à un service spécifique où le délai d'attente est en moyenne de 8 mois. De nombreuses familles se retrouvent donc sans suivi social pour accomplir les démarches leur permettant d'accéder à des droits.

#### Sur la question de la situation administrative

Les régularisations des parents se font de plus en plus rares, qu'elles soient au titre de la demande d'asile ou d'une demande de titre de séjour. Le nombre de familles faisant l'objet d'obligations de quitter le territoire augmente et les familles restent de plus en plus longtemps sans papiers et donc sans droits.

Ce dernier mois, les arrestations et mise en rétention de parents d'enfants scolarisés et présents sur le territoire depuis de nombreuses années, se sont multipliées (5 pères de familles en quelques semaines). L'expulsion de Mr Kundela en république démocratique du Congo laissant une femme enceinte seule avec 4 enfants scolarisés, après 5 ans de présence en France, atteste de la volonté de l'Etat de ne laisser aucun espoir aux familles migrantes.

### Sur la question des mobilisations

Nos interpellations des responsables de l'Education Nationale et des collectivités locales n'ont à ce jour pas transformé la situation. Il nous semble alors que l'enjeu de cette journée de stage porte sur la définition et la construction collectives de moyens d'action et de lutte afin que le droit à l'éducation pour tou.te.s ne soit pas qu'un slogan.

Pour nous aider dans cette tâche, des collectifs existent qui luttent sur des sujets qui rejoignent nos préoccupations :

- les collectifs RESF soutiennent les élèves migrant.e.s et leurs familles autour des écoles et établissements scolaires. Cependant l'aide apportée aux familles dans leur demande de régularisation ne suffit plus. Des combats sont à mener liés aux problématiques de précarité grandissante et souvent dans des conflits avec les collectivités (état, conseil départemental, métro, municipalités) qui ne respectent pas la loi: pour trouver des solutions d'hébergement, obtenir des ressources, lutter contre les discriminations...

A titre d'exemple :

- A Lyon le collège Henri Barbusse à Vaulx en Velin est occupé depuis une semaine par des enseignant.e.s, parents d'élèves et habitant.e;s voisin.e.s, pour permettre à 3 familles de dormir au chaud. 11 autres familles ont obtenu d'être relogées par la préfecture suite à l'occupation de l'école Gilbert Dru.

- d'autres collectifs mènent des actions pour les droits des migrant.e.s et/ou des personnes en grande précarité (La patate chaude, hébergement/logement, Droit au Logement, Assemblée des mal logés et sans logements, la CISEM...). Des actions ont été menées ou sont en cours

localement contre les expulsions des squats, bidonvilles et hébergements, pour l'accueil des migrant.e.s et la régularisation de tou.te.s les sans papiers, face au conseil départemental pour l'accès aux droits, en soutien aux travailleuses et travailleurs sociaux du 115 et contre le dispositif d'hébergement hivernal discriminant, etc...

Il est possible de se mettre en lien avec eux et de les rejoindre...

## **Début du stage**

Tour de table des problématiques que les stagiaires souhaitent aborder :

- Accès aux droits et hébergement
- Parcours scolaires : régularisation des jeunes majeurs, mineurs isolé.e.s, élèves migrant.e.s et handicap, blocages administratifs,...
- Comment être informé.e.s des **situations** avant l'urgence ?
- Comment obtenir des moyens pédagogiques supplémentaires pour répondre aux difficultés des élèves?
- Nécessité de se former à l'hétérogénéité dans le second degré et à l'accueil d'élèves allophones.

4 groupes de travail sont formés.

## **Retour en plénière : compte-rendu des groupes**

1er rendu de groupe : Droits des enfants et accès aux droits.

La discussion a démarré autour d'une mobilisation actuelle dans le Nord Isère autour d'une famille déboutée de l'asile qui va être expulsée de son logement en CADA.

Point réalisé sur les difficultés concrètes en terme de droits ainsi que les différents interlocuteurs.

Mise en évidence de l'importance du collectif pour protéger la famille face à l'administration, pour mobiliser dans les écoles et établissements.

Extrême diversité des sources d'infos qui existent : Resf (Réseau Education Sans Frontières), GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), ...

En terme de possibilités d'actions concrètes : sentiment d'isolement donc proposition d'organiser une soirée d'information autour des occupations d'école et collège à Lyon.

**Débat** : Il existe des enregistrements audios de l'audition de la France à Genève en janvier 2016 par le comité de droits de l'enfant de l'ONU (liens vers cette audition sur le site du Collectif National de Résistance à Base Elèves).

Il existe une défenseure des enfants auprès du défenseur des droits : Geneviève Avenard, qui est très preneuse de toutes les informations qu'on pourrait transmettre.

### **2ème rendu de groupe : Les moyens en formation pédagogique, syndicale et militante**

Le temps que l'institution mette en place des réponses, on doit pallier aux situations urgentes dans nos classes. Nécessité d'un petit kit d'accueil pédagogique pour savoir quoi faire les premiers jours avec des enfants qui arriveraient.

Une information pourrait être faite le jour de la pré-rentrée et ou une petite formation par les enseignant.e.s UPE2A.

Envisager une brigade UPE2A mobile, sorte de « samu pédagogique » (mais pas par un redéploiement des moyens).

Refus du démantèlement de toutes les structures d'accueil spécialisées type RASED, UPE2A qui doivent au contraire être renforcées.

Réaffirmer que les maintiens (redoublement) ou les accueils UPE2A au delà d'un an sont parfois nécessaires.

Sur le plan de la formation, proposer des formations à l'ensemble des enseignant.e.s sur les plans juridiques et pédagogiques (par le CASNAV par exemple).

Continuer à dire qu'on doit pouvoir choisir les formations dont on a besoin, il n'y a pas de formations obligatoires.

Refuser les éventuels regroupements d'élèves sortis de leurs écoles de rattachement pour aller faire leurs heures d'enseignement spécialisé loin de leur domicile.

### **3ème rendu de groupe : Moyens pédagogiques et humains à mettre en œuvre**

Sur les **ULIS** premier degré beaucoup d'élèves sont en France depuis peu de temps.

Pas de formation spécifique des psychologues scolaires sur le dépistage des difficultés scolaires pour un.e élève peu ou pas scolarisé.e.

On recense un manque criant de moyen et le fait que nulle part il y a les 9h hebdomadaires préconisées : saupoudrage, prises en charge tardives.

Comment monter une mobilisation sur la question des moyens dans le premier degré ?

Dans le second degré du mal à faire entrer des élèves allophones dans le champ du handicap. Importance de la scolarisation dans le secteur notamment pour la création de réseau sur l'accès au droit, la scolarisation. La deuxième année de prise en charge UPE2A a été supprimée.

### **4ème rendu de groupe : Passage du statut de jeune mineur.e à celui de jeune majeur.e**

Exiger des cartes d'étudiants pour tou.te.s les élèves migrant.e.s du secondaire.

Dans le cas de mineur.e.s il arrive que le fond social intervienne pour payer la cantine et l'internat et plus rien quand ils ou elles sont majeur.e.s. Surprise qu'il y ait encore des chefs d'établissement qui acceptent de payer les internats.

Cas d'un jeune débouté de sa demande d'apprentissage par la DIRRECTE. Voir les juristes de l'ADATE (Association Départementale d'Accueil des Travailleurs Etrangers) sur la question du droit au travail des jeunes étranger.e.s.

Pour les élèves de lycée pro qui partent en stage, normalement ils/elles sont affilié.e.s à la sécurité sociale et certaines entreprises l'exigent (quoi?). Donc il y a des refus de stage. Faire une information sur le fait qu'à partir du moment où un.e jeune est inscrit.e en lycée pro il/elle est couvert.e pour les accidents du travail. Mais ça nécessite de creuser davantage la question avec l'inspection du travail ou la CGT sans papiers.

Comment les jeunes sont-ils/elles orienté.e.s en arrivant en France pour ceux/celles qui arrivent directement en âge d'être scolarisé.e en lycée ? Il faut avoir 16 ans et pas 18 ans, bilantage par le CIO, une IEN prend la décision d'affectation soit en UPE2A seconde/lycée pour des élèves ayant entamé le lycée dans leur pays d'origine, une UPE2A ??? (il manque un terme que je n'ai pas noté...) ou la MDLS (FLE ou classique) pour des élèves qui n'ont pas fini leur cursus collège dans leur pays d'origine.

La question se pose des élèves qui ne sont pas lecteurs/lectrices suite à cette année de prise en charge et qui sont exclu.e.s. Idem pour ceux/celles qui ont atteint les 18 ans au cours de cette année.

Très peu d'affectations en cours d'année sauf pour des élèves déjà francophones.

Beaucoup d'orientations subies.

Pour mobiliser dans les lycées, penser à passer par les personnels non enseignant.e.s, les CVL, faire voter des motions en CA pour informer les parents d'élèves.

**Débat** : Il existe un partage d'information et droit de communication du préfet avec le décret d'application de la loi du 7 mars 2016. Les commentaires sur les bulletins pourront être utilisés pour vérifier l'assiduité par exemple...

Nécessité de faire de l'information sur les risques de communications d'informations sur les élèves migrant.e.s.



**5ème rendu de groupe : Le fichage : en quoi les fichiers actuels peuvent faire porter un risque aux enfants migrant.e.s ? Est-ce qu'il existe des fichiers dédiés aux enfants migrant.e.s créés spécifiquement par l'éducation nationale ?**

Historique des fichiers scolaires:

*Sconet* dans le second degré, généralisé en 2000 devenu *Siècle* depuis 2012. Fichier très intrusif qui contient toutes les données sur les élèves et leurs familles.

*Base élèves* (BE) a été généralisé de 2007 à 2011. Il a provoqué des résistances citoyennes contrairement à *Sconet*. Peut-être parce que les enseignant.e.s du secondaire ne remplissent pas le fichier eux/elles-mêmes.

Suite à la mobilisation le ministère a reculé sur les contenus de BE. Il reste un identifiant élève et a été créé un Répertoire National Identifiant Elève (RNIE) en 2012 qui assure une continuité dans la suivi de l'élève toute sa vie.

Arrêté modificatif du RNIE passé comme une lettre à la poste avec précision du pays d'origine, et élargi au ministère de la défense et de la mer.

Il existait une restriction aux conditions d'accès aux données du répertoire qui vient de tomber.

*Affelnet* pour les passages entre CM2 et sixième et collège/lycée et pour les universités admission post bac. Le CNRBE s'est aperçu que toutes les données des étudiants français sont exploitées par Google [aux Etats Unis d'Amérique](#).

Le *Compte Personnel d'Activité* créé dans le cadre de la loi travail comprend lui-même un *Compte Personnel de Formation* qui inclut un passeport : lorsqu'un.e jeune passe devant un DRH pour un entretien d'embauche ce dernier sur son écran aura la totalité du parcours scolaire et familial du/de la jeune.

Le Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) : dans ce livret sont notés tous les accompagnements des élèves le long de leur scolarité dont les dispositifs UPE2A. C'est la première fois qu'un fichier en France va contenir des données de ce type durant toute la vie.

D'autres outils spécifiques aux élèves allophones nous inquiètent :

**L'enquête de la DEPP sur le suivi des élèves UPE2A** : comprend des renseignements copiés sur les élèves suivi.e.s. Il s'agissait de répondre à des critiques de la cour des comptes et pour recenser les nouveaux arrivants allophones. La DEPP a prévu l'anonymat au-delà des inspections académiques **et même lors de la saisie initiale** mais l'information est bien cachée. Lors de la mise en route de cette enquête, pression des IEN **pour des données nominatives**.

Sur le second degré les bilans CIO ont certainement servi à remplir cette enquête.

Pas d'information sur la poursuite de cette enquête : nécessité de se renseigner auprès des collègues UPE2A du premier degré.

**Le protocole d'inscription en UPE2A** : on ignore totalement ce que fait l'administration de ces données. Nécessité de la solliciter pour lui demander des comptes à ce sujet. Au niveau départemental la DASEN dispose de toutes les données nominatives sur les élèves UPE2A, **données très riches**.

Des lois plus ou moins récentes renforcent nos inquiétudes :

**2 lois très importantes de 2007** : - loi du 5 mars 2007 relative à la **prévention de la délinquance** : les mairies sont au centre du dispositif. Les données leur sont fournies sur les familles dans le cadre de signalements pour faire respecter l'assiduité et l'obligation scolaire.

- loi du 5 mars 2007 réformant la **protection de l'enfance** : elle autorise des tas de remontées d'informations au niveau départemental dans le cadre des informations préoccupantes. Ces informations sont aussi mises à disposition du préfet depuis la loi de mars 2016.

Ces deux lois ont détruit le secret professionnel devenu secret professionnel partagé. Elles introduisent la notion de « risque » : on signale les enfants qui risquent de poser des problèmes pas ceux ou celles qui en posent.

Si on ajoute à ces deux lois l'**article 48 de la loi sur les Droits des étrangers en France adoptée le 7 mars 2016** qui permet aux préfetures, dans le cadre de l'examen des demandes de titre de séjour, d'accéder **à des** informations détenues par les établissements scolaires (**inscription, assiduité partout et notes dans le supérieur**), afin de contrôler les déclarations et pièces produites, la boucle est bouclée : le préfet devient pivot dans l'accès aux données, il est au

centre de ce « droit de communication ». Il a accès aux données « par tous moyens » donc papiers ou numériques, [ce qui lui ouvre la porte au-delà de ce qui est prévu dans les textes. Des textes qui peuvent évoluer et étendre le champ des données disponibles.](#)

Le livre 6 du décret d'application (daté du 28 octobre 2016) de la loi du 7 mars 2016 a modifié le CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile) rassemble l'ensemble des traitements informatiques utilisés par l'administration dont le **fichier AGDREF2**.

Le fichier AGDREF2 a été créé en 2011 et est une application biométrique de gestion des dossiers des ressortissant.e.s étranger.e.s en France (cela concerne 7 millions de personnes). Parmi ses finalités : « établir des statistiques en matière de séjour et d'éloignement des étrangers » ; « mieux coordonner l'action des services chargés de mettre en œuvre des procédures intéressant les ressortissants étrangers » ; « améliorer les conditions de vérification de l'authenticité des titres et celles de l'identité des étrangers en situation irrégulière ». « Ce traitement peut être consulté et mis en relation avec d'autres traitements concernant les procédures intéressant les ressortissants étrangers. »

L'identifiant national élève figurera nécessairement dans ce fichier. Cela autorise toutes les interconnexions possibles et imaginables. Et il y a de fortes présomptions que le fichier base élève ait déjà été utilisé pour localiser des familles sans papiers...

## **Repas partagé**

**Projection du film *Paroles de Tchavés* et débat autour des problématiques des enfants Roms vivant en squats et bidonvilles.**

[http://www.dailymotion.com/video/xcp275\\_paroles-de-tchaves\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xcp275_paroles-de-tchaves_news)

Le stage se termine sur une **proposition** : réaliser un document ressource sur ce qu'il faut savoir/qui contacter lorsqu'on a connaissance d'une famille migrante avec enfants scolarisé.e.s, en situation précaire.

Une prochaine réunion de l'intersyndicale, élargie aux stagiaires qui le souhaitent, sera proposée pour travailler à la réalisation de ce document.